

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 mai 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, VIALLO, MILLET, MANGUÉLIN, Mmes, CORNET, GUYENNET, CAMPANT,

Excusés : BURDET, BOUVET, VIALLO

Absents : GENIN, COTTE

Secrétaire de séance : Jean Claude MASSARD

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 25 Mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

DROIT DE PREMPTION URBAIN : 3 dossiers

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

-Le BAR –RESTAURANT l'ALBACETE pour un montant de 55 000,00 Euros

Des renseignements complémentaires seront fournis au prochain conseil concernant le nom du successeur.

-Vente CHAMBAUD /MADRU Route de la mitaine Parcelle cadastrée A 1302 pour 1057 m2 d'un montant de 80 000,00 Euros

-Vente Consorts CHAINE Route de Chatillon sur Chalaronne Parcelle cadastrée A 1297 pour 1384 m2 d'un montant de 128 000 Euros

PLU :

Dominique D'ALMEIDA fait le point sur la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'étude environnementale.

A l'unanimité le cabinet BIONSIGHT a été choisi pour établir l'étude environnementale du PLU pour un montant de 6750,00 Euros HT Pascal MANGUÉLIN est chargé de contacter les agriculteurs pour établir le lieu des sièges d'exploitation sur la commune et les cartographier.

Prochaines réunions les 21 Mai et le 11 juin à 14 heures

Fosse CURTET

Soucieuse d'améliorer le fonctionnement de son assainissement collectif, la Commune de Marlieux souhaite créer une nouvelle canalisation depuis la route départementale 26 jusqu'au Bief de la rivière le renom devant recevoir les eaux pluviales des bassins versants de la rue de la laiterie et de la route du Bouchoux ainsi que celles issues du ruissellement des parcelles agricoles mitoyennes.

Cette canalisation doit longer la parcelle cadastrée A 450 et traverser les parcelles cadastrées A 484 et A 714 appartenant aux consorts CORDIER –BERNY.

Un protocole d'accord doit être signé entre la commune et les consorts CORDIER-BERNY.

Le Maire donne lecture de la convention. A l'unanimité le conseil municipal accepte ce protocole et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte.

Pascal MANGUÉLIN fait remarquer qu'il existe une canalisation venant de l'ancienne laiterie au milieu du champ. Le Maire précise que la nouvelle canalisation suffira. De ce fait la canalisation de l'ancienne laiterie ne sera pas prise en compte dans le schéma d'assainissement.

Il s'interroge également sur ses pertes financières éventuelles du fait des travaux. Le Maire précise également que les travaux sont réalisés entre 2 récoltes ce qui n'engage aucune indemnité financière.

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux du fossé CURTET, avec un retour des plis le 17

mai .La commission d'appel d'offres est fixé le jeudi 23 Mai à 15 Heures.
Philippe GUICHON fait remarquer qu'il ne pourra pas être là à 15 heures. Le Maire rappelle qu'il y aura certainement beaucoup de plis et que cela peut prendre beaucoup de temps. Au vu du nombre de plis reçu, l'heure pourra être reculée à 17 heures si nécessaire.

PROJET GARDERIE PERISCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS

-Choix d'un coordonnateur technique obligatoire

6 entreprises ont été consultées par notre maître d'œuvre MEGARD. L'entreprise SOCOTEC a été retenue à l'unanimité pour un montant total de 5955,00 Euros HT soit 7122.18 Euros TTC.

-DEMANDE DE SUBVENTIONS

A la demande de la Mairie, les associations suivantes ont transmis leurs bilans financiers

-LA CANTINE

-LE SOU DES ECOLES

-AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Après l'étude des comptes, le conseil municipal vote les subventions ci-après :

-500 euros pour l'amicale des pompiers

-870 euros pour le sou des écoles

Afin d'équilibrer les comptes de la cantine, cette dernière demande à la commune une subvention de 2000,00 euros.L'ensemble du conseil se questionne sur l'augmentation très élevée des salaires et des charges du personnel qui passe de 36 765 euros à 46 363 euros .Des précisions seront demandées et une décision sera prise au prochain conseil.

POMPIERS :

Nouvelle recrue pour le CPINI Marlieux / Saint Germain sur Renom : BERTONI Amandine

Le Maire informe qu'un arrêté de radiation a été établi pour Thierry BEAUDET suite à une mise en demeure pour une visite médicale non faite.

La mise à jour des arrêtés des pompiers se poursuit.

Accord pour l'installation d'une prise électrique (Devis Philippe GUICHON pour 280,00 Euros) au Centre de secours.

Jean-Paul GRANDJEAN informe le conseil municipal sur l'existence d'un article sur l'histoire des pompiers fait par Monsieur SERVILLAT lisible sur le site.

Le conseil municipal accepte l'achat pour les nouvelles recrues de 3 vestes -2 Polos-3 paires de Rangers – 3 paires de gants de feu pour un montant total de 631.70 euros .

Une demande de subvention sera faite auprès du SDIS soit un coût final pour la commune après subvention de 265.17 euros

BILAN COMMISSION EMPLOI –remplacement de Catherine PONCET

Une annonce sera déposée sur le site de POLE-EMPLOI pour un emploi aidé (Contrat Unique d'insertion). Pour éviter une avalanche de CV à la mairie n'ayant rien à voir avec le poste recherché, Pole emploi gèrera les réponses aux annonces et sélectionnera ses dernières suivant les critères demandés par la collectivité à savoir → avoir au minimum le CAP petite enfance ou équivalent.

MARPA

☛ Inauguration à prévoir le 5 juillet à 15 heures30

Le Maire demande que les conseillers soient présents et qu'il participe à l'accueil des invités et à la circulation dans le village.

Deux chapiteaux prêtés par la CCCD devront être montés sur le parking de la MARPA pour accueillir les invités lors du buffet offert par Dynacité. Afin d'éviter l'engorgement du stationnement autour de la MARPA, un fléchage sera organisé pour faire stationner au parking de la SNCF.

Un attelage est prévu pour transporter les invités du parking de la SNCF à la MARPA. (pris en charge financièrement par la Mairie)

-Ne pas oublier de prévenir les habitants du lotissement le Clos des Dombes

Monique CORNET prend la parole et demande qui a eu l'idée de planter l'arbre juste devant la croix. Certains Marliosards ne trouvent pas l'emplacement très judicieux. Robert DEPLATIERE informe que c'est sur les conseils du paysagiste qu'il a décidé de planter cet arbre à cet endroit là et qu'il n'y avait pas d'autres endroits pour qu'il produise l'ombre nécessaire. Jean-Paul GRANDJEAN suggère que l'on peut encore déplacer l'arbre qu'il n'est pas trop tard. La question se reposera à l'automne.

Elle fait remarquer également qu'il est urgent que l'on trouve un emploi d'été pour l'arrosage et l'entretien des fleurs. Elle rappelle que Mickael a de plus en plus de travail et que la commission de fleurissement actuelle commence à fatiguer.

-Rappelle de l'inauguration de la croix le 15 septembre 2013.

CHASSE ET PECHE

Dossier en cours, le nouveau permis de construire concernant l'immeuble a été déposé.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

-Office de tourisme est gérée dorénavant par la Communauté de Communes Centres Dombes sous forme de régie.

-Parking SNCF - signature en Juin. La Commune devra prendre en charge la clôture de délimitation et de sécurisation avec la SNCF.

-Visite des travaux du Syndicat de la Chalaronne le 1^{er} Juin. Les personnes intéressées devront le signaler en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

-Inauguration de l'inscription sur le monument au mort - guerre d'Algérie - le samedi 22 juin à 10 Heures. 100 personnes sont attendues.

Un vin d'honneur sera organisé par la Mairie dans la salle du Conseil ou à l'extérieur si le temps le permet (Jus de fruits ou Cerdon).

-Le Maire rappelle que la Cérémonie du 8 mai s'est très bien passée avec beaucoup d'émotions. mais déplore le peu de conseillers municipaux à cette cérémonie.

-Les travaux du mur du cimetière se terminent

-Devis TRAVAUX fossé

Entreprise Chagneux 4724,00 Euros

Entreprise Rude 2999,00 Euros.

L'entreprise Rude a été choisie pour faire les travaux.

Le Maire rappelle qu'il est indispensable que l'on suive les chantiers et demande à Pascal MANGUELIN de s'en occuper.

Le Maire rappellera au propriétaire de retirer les bois dans le fossé pour un commencement immédiat des travaux.

Pierre Millet fait remarquer la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du lotissement le Clos des Dombes. Le Maire précise que 2 ralentisseurs étaient prévus au départ mais la négociation avec la SACER n'a pas abouti. Il faut rappeler que le lotissement est un lotissement privé.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 heures.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 17 JUIN 2013

Rappel :
Réunion Commission bâtiments

Vendredi 7 Juin à 17H 30